



CHAMPIONNAT TERRITORIAL DE BADMINTON CADETS/JUNIORS SIMPLE - ELITE et PROMO Mercredi 8 DECEMBRE 2021 à PLOEMEUR (56)

Ces informations peuvent toujours évoluer. Avant chaque compétition territoriale, il est donc important de CONSULTER REGULIEREMENT le SITE INTERNET de l'UGSEL BRETAGNE pour s'informer en temps réel jusqu'à la veille de la compétition.

Date limite des championnats départementaux :	Mercredi 24 novembre 2021 repoussée au 1/12/21
RENDEZ-VOUS :	Salle de la Chataigneraie – PLOEMEUR (56270) 33 rue Blaise Pascal
RESPONSABLE DES TABLEAUX :	Gilles RENAULT Etablissement : La Touche PLOERMEL – 02.97.73.32.89 Port : 06.17.35.72.42
RESPONSABLE DES INSTALLATIONS :	Solenn LE CORVEC à contacter en cas de souci le jour de la compétition Etablissement : ND de la Paix PLOEMEUR – 02.97.37.20.68 Port : 06.64.51.64.47
RESPONSABLE DE L'ORGANISATION :	Emmanuel GUERIN Directeur régional de l'Ugsel Bretagne Port : 06.87.10.21.65
HEURE D'ARRIVEE :	10 h 00
DEBUT DE COMPETITION :	10 h 30 IMPERATIF
FIN DE COMPETITION :	15 h 30

Pour participer à la compétition dans les meilleures conditions, IL EST IMPORTANT DE LIRE ATTENTIVEMENT L'ORGANISATION GENERALE de l'Ugsel Bretagne disponible sur le site internet.

AVANT DE PARTICIPER, il est important de PRENDRE CONNAISSANCE :



- des mesures d'adaptation à la situation sanitaire,
 - du protocole territorial sanitaire de l'activité,
- AFIN DE S'Y CONFORMER SANS RESTRICTION.**

NE PAS OUBLIER L'ATTESTATION INDIVIDUELLE PARENTALE.

Lieux : Le championnat se déroulera dans 3 salles différentes. 2 d'entre elles sont proches (La Chataigneraie et le COSEC). La 3^{ème} est excentrée et nécessitera des navettes automobiles.

SALLE 1 = TOUS LES ELITES La Chataigneraie – 33 rue Blaise Pascal – PLOEMEUR

SALLE 2 = CG PROMO Le Cossec – avenue du Stade – PLOEMEUR

SALLE 3 = JG et CJF PROMO Salle du lycée Notre Dame de la Paix – 6 rue des Ormes - PLOEMEUR

LICENCE

SPORTIVE : Se référer à l'article 7 des règlements généraux sportifs de l'Ugsel 2021/2022.

En substance, cet article rend la licence Ugsel OBLIGATOIRE avec présentation sous forme matérialisée avec photo et tampon de l'établissement lors des championnats et fera office d'accréditation pour l'année scolaire. Tous les licenciés doivent pouvoir prouver leur identité à toutes les compétitions.

ENCADRANT : Se référer à l'article 9 des règlements généraux sportifs de l'Ugsel 2021/2022.

En substance, cet article rend OBLIGATOIRE la licence encadrement délivrée à titre gratuit par son comité pour tout participant encadrant (prof EPS, personne participant à l'animation de l'AS, accompagnateur ponctuel) à une compétition ou rencontre UGSEL. Cette licence doit pouvoir être présentée sous forme matérialisée avec photo et tampon de l'établissement et fera office d'accréditation pour l'année scolaire.

Jury : Chaque établissement représenté est censé fournir au minimum 1 JUGE pour assurer les rotations aux tables de marques.

Lorsque les élèves d'un établissement sont confiés à un collègue d'un autre établissement ou à des parents pour cause d'absence du professeur EPS, il est très IMPORTANT de prévenir le responsable des tableaux de cette absence afin qu'il puisse en tenir compte sur le planning de rotation des tables de marques.

Forfaits : Pour faciliter la communication et la circulation des informations, mais aussi la gestion des repêchages, prévenir l'Ugsel Bretagne qui centralise les forfaits.

Les repêchages sont communiqués par courriel aux établissements concernés et sont mis à jour, dans la mesure du possible, sur le site internet de l'Ugsel Bretagne. Quelle que soit la réponse (positive ou négative), les professeurs doivent communiquer à l'UGSEL Bretagne leur réponse à la proposition.

Prévenir d'un forfait donne la possibilité de repêcher une équipe !

Echauffement : L'échauffement se fait en dehors des terrains, en restant à côté de la zone attitrée pour l'établissement. L'échauffement sur les terrains se fait pendant les phases de poules (un temps est laissé pour cela à chaque début de match de poule).

DISCIPLINE - PROPRETE :

**PAR RESPECT des PERSONNES et des INSTALLATIONS mises à disposition de l'Ugsel,
TOUS LES ADULTES RESPONSABLES D'ELEVES**

doivent veiller au comportement correct des jeunes présents et au maintien de la PROPRETE DES LIEUX.

Informations :

1. En cas de souci le jour de la compétition, prévenir Solenn LE CORVEC **de préférence par SMS** (une trace écrite est plus facile à gérer).
2. Les volants de la compétition sont fournis par l'Ugsel Bretagne mais chaque enseignant doit prévoir ses volants d'échauffement.

ugselbretagneadminonugselbretagneadminonugselbretagneadminon



COMPETITION NATIONALE :



Date limite des championnats territoriaux :	Mercredi 9 mars 2022
DATE du championnat national :	30-31 MARS et 1 AVRIL 2022
LIEU :	PLOËRMEL (56)

QUALIFICATIONS : La région dispose d'un quota défini comme suit :

Quota de base : 4 individuels par catégorie en promotionnel B/M/C.
2 individuels par catégorie en promotionnel J.
2 individuels par catégorie en élite B/M/C/J.
2 équipes par catégorie en promotionnel B/M/CJ (3 catégories).
1 équipe par catégorie en élite B/M/CJ (3 catégories).

Quota supplémentaire : Sur la base des résultats N-1, apportent un quota supplémentaire au territoire les :

Podiums en individuel et équipe promotionnel.

Finalistes en individuel et équipe élite.

Ces quotas sont consultables sur le site internet de l'Ugsel nationale.

Les qualifications exceptionnelles acceptées entrent dans les quotas territoriaux.
Les qualifications sont mentionnées sur les résultats régionaux.

PARTICIPATION AU CHAMPIONNAT NATIONAL :

Il appartient à chaque établissement ayant un ou plusieurs qualifiés au championnat national de se connecter sur le site internet de l'Ugsel nationale pour télécharger les informations mises à disposition et connaître les consignes et délais à respecter.

Pour présenter le maximum de compétiteurs en fonction des quotas attribués à la région, il est **IMPORTANT** de communiquer très rapidement un **FORFAIT** au secrétariat régional afin qu'il puisse proposer la place libre à un autre compétiteur dans un délai raisonnable.

* Les lieux et dates de la compétition nationale sont connus à l'avance.

Chaque professeur connaît le niveau de ses élèves.

Pour celles et ceux susceptibles d'être qualifiés au championnat national, il serait INTERESSANT de leur poser la question de leur participation au championnat national avant la compétition régionale. En cas de réponse négative, il suffit de communiquer l'information au responsable de la compétition qui en tiendra compte pour le calcul des qualifications.

* Enfin, chaque professeur connaît également les capacités humaines et financières de son établissement. Si une participation au championnat national est impossible pour l'une ou l'autre de ces raisons, il est IMPORTANT de le signaler lors du championnat régional.

Ces démarches permettront un gain de temps appréciable pour tous par une communication plus efficace des qualifications.

ATTENTION : la déclaration d'un forfait est irréversible tant qu'elle n'est pas suivie d'un autre forfait dans la même catégorie...

CONSEIL

DEPLACEMENT AU CHAMPIONNAT NATIONAL :

Du fait de la proximité géographique,
l'Ugsel Bretagne n'organise pas de déplacement à ce championnat national.
Se rapprocher de son comité départemental ou d'autres établissements participants.

**Ces informations peuvent subir des modifications tout au long de la saison pour de multiples raisons.
Avant chaque compétition territoriale, il est donc important de
CONSULTER REGULIEREMENT le SITE INTERNET de l'UGSEL BRETAGNE et de l'UGSEL NATIONALE
pour s'informer en temps réel.**

Ugselbretagnebadmintonugselbretagneadmintonugselbretagneadminton

Secrétariat UGSEL Bretagne : 7 rue Jules Verne – CS 30222 – 22002 SAINT BRIEUC Cedex 01
Tél : 02.96.21.06.30 - Courriel : ugsel.bretagne@e-c.bzh – Site : <http://www.ugsel-bretagne.org>
Ugsel nationale – Site : <http://www.ugsel.org>